

## ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIF.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**  
Vente de Propriété de Vieux Amt.  
Hérité du Troisième District  
Portant le No Municipal 724 rue Lisard,  
entre Royal et Dauphin.  
Dominique Omer vs Mme Philip L. Day.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans. No 93,875.—En vente d'un avis de vente et vente à tout adresser pour l'Héritage Omer. Vieux Amt. Hérité du Troisième District, dans la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, le 21 juillet 1910, à midi, à la cour de l'Ordonnance, dans le District de Union, Grand-Rue, entre les rues de l'Union et de l'Ordonnance, dans le District de l'Ordonnance, à l'heure de 10 h 30. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

Un lot de terre, avec ses bâtiments, qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges et franchises appartenant à ce lot, dans le District de l'Ordonnance, dans la ville d'Orléans, désigné par le No 123 de l'île N° 8, tel qu'il est borné par les rues Royal (ancienne Cassalac), Dauphin (ancienne Grande Rue), Fénelon (ancienne Rue des Bœufs), et une partie de la rue Lisard, sur une profondeur de cent dix pieds, trois pences et une ligne, et tout ce qui y est adjoint, conformément à un plan dressé par G. O. D. le 20 mai 1909, dont le terrain de septaine de 1850, dont il est l'étude de Théodore Guy et notarié en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessous.

Condition — Comptant, l'acquéreur devant au moins de l'administration faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

**LOUIS KNOB.**

Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

Charles A. Butler, avocat du demandeur.

15 juil.-15 23 23—notis 12 17 18

## ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente d'une grande Propriété de valeur améliorée du Premier

District.

Portant les Nos municipaux 1017, 1019,

1021, 1027, 1031 rue Commerce, entre

les rues Lisard et Callipe.

Propriété de Bank and Trust Company vs Joseph

Collins. Tractée en Bancaire de

R. P. Le Basier.

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA**

Paroisse d'Orléans.—No 93,997.—En vente d'un avis de vente et vente à tout adresser pour l'Héritage Omer, dans la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, le 21 juillet 1910, à midi, dans le Premier District de cette ville, à l'heure de 10 h 30. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

Un lot de terrain, avec ses bâtiments et

écuries, qui s'y trouvent, située dans le

Premier District de cette ville, dans l'île bâti

par la rue Commerce, Diderot, Tchoupi

toucas et Callipe, dénommée île de la

Grande île, à trois pieds de profon-

deur dans l'affaire ci-dessous.

Condition — Comptant, l'acquéreur, au moins de l'administration faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

**LOUIS KNOB.**

Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

D. B. H. Clark et E. J. Morris, avocats pour le demandeur.

15 juil.-15 23 23—notis 12 17 18

## ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente de Whiskey, Vin, Liqueurs,

Bières, Gélatines, etc.

J. Greenman & Sons vs Lucien Miramont.

No 93,678.

John Major vs Lucien Miramont, No 93,731.

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA**

Paroisse d'Orléans.—En vente d'un avis de vente et vente à tout adresser pour l'Héritage Omer, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, le 21 juillet 1910, à midi, dans le Premier District de cette ville, à l'heure de 10 h 30. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

Un lot de terrain, avec ses bâtiments et

écuries, qui s'y trouvent, située dans le

Premier District de cette ville, dans l'île bâti

par la rue Commerce, Diderot, Tchoupi

toucas et Callipe, dénommée île de la

Grande île, à trois pieds de profon-

deur dans l'affaire ci-dessous.

Condition — Comptant, l'acquéreur, au moins de l'administration faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

**LOUIS KNOB.**

Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

Frank Miller, Brian & Son, avocats pour le demandeur.

6 juil.-15 23 23-notis 12 17 18

## ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente de propriétés de valeur améliorée du District d'Orléans.

Portant le No municipal 719 rue Lyon, entre

les rues Léonard et Gravier (lot borné par la rue Barbacane).

Mme Louise McGarry, Veuve, vs James M.

Omer.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans.—En vente d'un avis de vente et vente à tout adresser pour l'Héritage Omer, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, le 21 juillet 1910, à midi, dans le District d'Orléans.

Un lot de terrain, avec ses bâtiments et

écuries, qui s'y trouvent, située dans le

District d'Orléans, dans l'île bâti

par la rue Lyon, sur une partie de

l'île bâti appartenant à Omer.

Condition — Comptant, l'acquéreur, au moins de l'administration faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

**LOUIS KNOB.**

Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

Frank Miller, Brian & Son, avocats pour le demandeur.

6 juil.-15 23 23-notis 12 17 18

## ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente du contenu et installations d'une boulangerie et boulangerie de pâtisserie.

1. National Cash Register, Monnaie d'Etat et

de ville de 100 francs.

Peter H. Linson vs Albie Anderson.

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA**

Paroisse d'Orléans. No 94,078.—En vente

d'un avis de vente daté du 19 juillet 1910, à

à tout adresser pour l'Héritage Omer, dans

l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à

la vente à l'encherre publique, à la Bourse

des Propriétés Foncières, le 27 juillet 1910,

à midi, dans le District d'Orléans.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acquéreur,

l'agent d'assurances et la ville pour

l'assurance.

Condition — Comptant, l'acqué